

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE  
SÉANCE DU 11 JUILLET 2024  
N° 2024-07-04**

*Date de convocation : 04 /07/2024*

*Conseillers en exercice : 10    Présents : 7    Votants : 8*

*Le onze juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Cossé-en-Champagne se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).*

*Étaient présents : Stéphane FOUCHER, Sonia FOURMOND, Vincent HOUDU, Dominique LAVOUÉ, Aurélie LEROY, Gilles CARTIER et Mand COIGNARD formant la majorité des membres en exercice.*

*Absente excusée : Fanny BAGUELIN laquelle a donné son pouvoir à Vincent HOUDU.*

*Absents : Jessica HINEKY et Mickaël BAUDOUIN.*

*Sonia FOURMOND a été désignée comme secrétaire de séance.*

*Nolwenn CHABUT, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.*

Cette délibération annule et remplace la N°2024-06-05

**LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE PUBLICITÉ POUR LA MISE  
À DISPOSITION D'ESPACES PUBLICS POUR LA CRÉATION  
D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES**

Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition du foncier regroupant le parking de l'école et de la salle des fêtes, un préau dans l'école et un auvent pour le terrain de boules de la commune de Cossé-en-Champagne en vue de la réalisation de quatre auvents photovoltaïques.

La commune a reçu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 31 mai 2024.

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur les parcelles précisées ci-dessous :

La puissance installée du projet au global est de 193 kWc sur une surface d'environ 750 m².

Composé de plusieurs auvents Photovoltaïque de différentes dimensions :

- Ombrière préau école : 7,06 m x 13,91 m
- Ombrière parking école : 12,35 m x 18,55 m
- Ombrière terrain de boule : 12,35 m x 18,55 m
- Ombrière parking salle des fêtes : 7,06 m x 25,52 m

| Nom du site      | Adresse                                    | Parcelle cadastrale     |
|------------------|--------------------------------------------|-------------------------|
| École publique   | Rue des écoles -Cossé-en-Champagne (53340) | Section AB parcelle 328 |
| Parking école    | La Croix - Cossé-en-Champagne (53340)      | Section AB parcelle 350 |
| Salle des fêtes  | La Croix – Cossé-en-Champagne (53340)      | Section AB parcelle 350 |
| Terrain de boule | La Croix – Cossé-en-Champagne (53340)      | Section AB parcelle 350 |

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le(s) site(s), Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de Cossé-en-Champagne et Mayenne Ombrières signeraient une COT d'une durée de 30 ans. Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Historique : Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières Mayenne, le Conseil décide :

- de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :
  - Site internet
  - Ouest France Papier

Durant une durée de 20 jours, à compter du 21 juin 2024 à 12h00 au 10 juillet 2024 à 12h00, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.

- de conférer tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Stéphane FOUCHER